

# Pêche

Tout pêcheur récréatif doit être conscient des difficultés que le président de la FNPPSF et son équipe rencontrent actuellement pour défendre et préserver l'essentiel de nos droits. Tout adhérent à notre fédération peut mesurer, à travers nos communications, notre volonté et notre obstination à poursuivre cette tâche qui s'avère importante, difficile et longue. Chacun doit prendre conscience de la situation car si nous sommes tous des bénévoles passionnés par la défense de notre loisir, nous sommes confrontés à des organismes professionnels, dont les acteurs sont rémunérés pour leur action. Nous n'existons face à nos détracteurs que parce que nous savons que des dizaines de milliers d'adhérents sont derrière nous. Ils sont notre légitimité. Le combat sera long, nous le voyons bien, car malgré les preuves irréfutables de l'impact négligeable de notre loisir sur les espèces et sur l'environnement (deux enquêtes successives, dont une financée par les citoyens et qui a coûté 500 000 euros !), les attaques dont nous sommes l'objet proviennent de plusieurs directions. Les propositions de réglementation renforcée mentionnées dans le rapport du sénateur de la Sarthe M.P. Cleach ne sont aucunement justifiées ; cette volonté farouche de réglementer de plus en plus notre activité ne repose sur rien, nous l'avons dénoncée vigoureusement auprès de son auteur. Par ailleurs, nous avons souvent observé que la direction des pêches professionnelles, la DPMA au sein du ministère de l'agriculture et des pêches, exigeait chaque année des restrictions toujours plus importantes de nos maigres libertés, comme si ces restrictions pouvaient soulager en quoi que ce soit une profession qui souffre depuis bien longtemps. Cette situation est, pour l'essentiel, la conséquence du manque de courage politique de nos élus depuis des décennies car l'épuisement dramatique des ressources est annoncé depuis fort longtemps par les scientifiques et les ONG !... Cette attitude de la DPMA s'est de nouveau confirmée lors des travaux du Comop n°12 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ce qui pourrait avoir pour conséquence un nouveau report de notre signature dont la DPMA portera l'entière

responsabilité. Répétons haut et fort ce qui est essentiel dans cette affaire : **aucune espèce marine n'est en danger à cause de la pêche récréative. Chacun sait que notre activité de loisir n'est pour rien dans la situation très préoccupante que rencontrent certaines espèces dont le thon rouge, l'anguille, l'anchois, les requins ou les poissons des grands fonds !...** Rappelons sans cesse que nous ne prélevons qu'à peine plus de 1% des pêches professionnelles, (cela représenterait moins de 10% des seuls rejets de ces mêmes pêcheries !...). Il est donc scandaleux de prétendre qu'il est encore nécessaire de restreindre ce qu'il nous reste de liberté pour progresser vers un meilleur respect des espèces et de notre environnement, nos pourfendeurs manquent décidément du plus élémentaire bon sens ! Il n'est jamais aisé de s'opposer à la mauvaise foi... Quand je vous disais que notre combat sera encore long !... Il est nécessaire aussi de signaler à tous nos adhérents que les attaques dont nous sommes l'objet sont contagieuses car nous observons que Joe Borg, commissaire européen en charge de la pêche et des affaires maritimes, a lui aussi annoncé récemment qu'il serait judicieux de réglementer plus strictement la pêche récréative lorsqu'elle met en danger certains stocks menacés comme le cabillaud et le thon rouge ! Ce n'est pas la première fois que les fonctionnaires européens nous prouvent leur méconnaissance totale des dossiers ! Ou aurait-on tout simplement trouvé un bouc émissaire ?... Rappelons que les quotas professionnels pour le thon rouge en 2009 (qui risquent encore d'être frauduleusement dépassés comme nous l'a révélé régulièrement la presse au cours des années antérieures) s'élèvent à 22 000 tonnes ! On voit immédiatement que les mesures que l'on souhaite nous imposer sont ridicules par rapport à cet énorme chiffre car en ce qui nous concerne, **notre prélèvement étant déjà quasiment nul, comme chacun le sait, quel impact peut avoir une réglementation encore plus stricte pour rétablir**

des stocks en difficulté ?... absolument nul et tout le monde le comprendra ! Au contraire, nos décideurs mettent bien du temps à appliquer des solutions que nous réclamons depuis de nombreuses années et dont l'efficacité serait immédiate :

- observation par tous de périodes de repos biologique selon les espèces,
- instauration et strict respect des tailles minimales pour toutes les espèces
- interdiction stricte des chalutages dans la bande des 3 milles sans aucune dérogation,
- mise en place d'un programme ambitieux de récifs artificiels qui protégeront les espèces et favoriseront la pêche artisanale côtière.

Ce sont ces mesures que réclame la Commission pêche de la FNPPSF depuis des années et qui, si elles étaient appliquées, apporteraient une véritable bouffée d'oxygène... à nos espèces côtières.

Guy Perrette  
Responsable de la Commission Pêche



## Pêche à pied

### Étude nationale pêche à pied

Le Conservatoire du Littoral lance une étude nationale sur la pêche à pied concernant les sites dont il a la gestion. Cette étude a pour objectifs, pour chaque site retenu, de définir les pratiques de pêche, de mieux connaître les pratiquants, les espèces pêchées, la réglementation, d'obtenir des données sur la ressource et de faire le point sur la communication et la sensibilisation envers les pêcheurs à pied. (rien que ça !)

Myriam Diascorn est la chargée de mission recrutée par le Comité National des Pêches qui a été désignée, malgré nos réticences, opérateur par le Conservatoire.

Le choix des sites n'est pas encore arrêté définitivement.

Les présidents départementaux et d'associations situées en zone gérée par le Conservatoire, devraient être contactés par Myriam Diascorn, pour apporter leur contribution à cette étude.

### Nouvelles diverses

• L'association des pêcheurs à pied de la côte de Jade (44), s'appuyant sur un rapport scientifique d'août 2007 constatant la prolifération de l'huître creuse, a demandé aux Affaires Maritimes, le relèvement du quota journalier de 5 à 8 kg par pêcheur. On sait cependant que ce type de quota a été mis en place non pas pour protéger la ressource, et pour cause ! mais pour lutter contre le vol et la vente illégale. Nous attendons la réponse de l'administration avec impatience.

• En Loire-Atlantique toujours, la même association a émis, auprès du commissaire enquêteur, un avis très défavorable à l'installation d'un élevage intensif de canards (épandage problématique).

• En Manche et Loire-Atlantique, des arrêtés, heureusement levés à ce jour, ont été pris pour interdire la pêche des coquillages dans certains secteurs suite à un dysfonctionnement de stations d'épuration consécutif à des précipitations importantes. La qualité de l'eau est une priorité ; notre loisir en dépend.

• A propos de qualité d'eau, nous avons découvert récemment que le gisement (classé) de palourdes de la baie du mont St-Michel se trouvait dans une zone absente de classement sanitaire ce qui en interdit l'exploitation professionnelle !! Et pourtant, la pêche professionnelle s'y exerce et, du fait que c'est un gisement classé, la pêche de loisir y est interdite les dimanches et jours fériés ! Comme en Manche, dans la baie des Veys qui, elle, est classée en B.

• Et voilà donc le décret que nous avions appelé à l'époque, décret 99, qui est maintenant intégré à l'arrêté du 11 juillet 1990 modifié, sur lequel certains arrêtés s'appuient pour interdire certaines pêches de loisir (le dimanche, les jours fériés, voire le samedi (en Ille-et-Vilaine, la coquille St-Jacques est fermée les samedis, dimanches et jours fériés). Pourquoi pas n'autoriser la praire que lorsque les professionnels la pêchent à marée haute par exemple ! Et pourtant la note de service du Ministère (D.P.M.A.) d'avril 2007 avait été très claire à ce sujet mais certains administrateurs l'ignorent allègrement. Nous allons donc retravailler le sujet et écrire aux directions des affaires maritimes pour leur signaler l'anomalie.

• Pêche aux huîtres toujours fermée sur quelques sites en Charente-Maritime.

• Réglette pêche à pied : toujours à l'étude ; Jean Kiffer a proposé une solution au dernier comité directeur ; de son côté, Landry Metriau fait des recherches pour trouver un coût acceptable de son projet.

Bréhal, le 15 février 2009.

*Jean Lepigouchet,  
Responsable de la commission.*

## Sécurité

### Obligations et responsabilités

L'évolution des textes en matière de sécurité perturbe un certain nombre d'habitudes et entraîne de nombreuses réactions de la part des plaisanciers. Il est primordial de comprendre que, comme dans les autres pays européens, la notion de matériel obligatoire est de plus en plus remplacée par la notion de responsabilité du chef de bord.

Ainsi l'étonnement lié à la disparition de la liste du matériel d'armement et de sécurité repris dans la D240 d'avril 2008 ne doit pas être interprété comme une dispense de posséder, à bord, les équipements non prescrits, mais comme la nécessité de se poser la question du programme de navigation prévu et des équipements que le chef de bord juge nécessaires à la sécurité de son bateau et de l'équipage.

Trois exemples qui paraîtront triviaux aux navigateurs même peu expérimentés :

L'annuaire des marées n'est pas obligatoire en pack basique ou côtier. Connaissez-vous cependant un chef de bord responsable qui

embarquerait sans avoir connaissance des heures de marées et des hauteurs d'eau pour son secteur de navigation ?

Le compas magnétique, non repris dans le pack basique, n'est il pas le seul moyen de retrouver sa route en cas de brume inopinée ?

Le harnais n'est exigé qu'en navigation hauturière, mais n'avez vous jamais imposé son port pour certaines manœuvres délicates comme remplacer une voile d'avant, préparer ou relever un mouillage quand la météo commence à être délicate ? Et que dire de la présence de jeunes enfants à bord sans brassières ni harnais (les deux se combinant fort bien pour certains équipements) ?

La réglementation, même si nous nous efforçons de la faire évoluer, ne pourra jamais tout prévoir, sauf imposer des listes interminables avec des dispenses complexes qui la rendront illisible pour le pratiquant non juriste.

Lors du prochain congrès nous devons nous poser la question de la lisibilité des textes officiels et de la nécessité pour la FNPPSF de



publier un éventuel tableau des équipements conseillés. La commission sécurité en discutera, sans oublier de prendre en compte les aspects de responsabilité légale que cela implique.

En attendant que chaque chef de bord soit convaincu de sa responsabilité et se pose régulièrement la question :

« En plus du matériel obligatoire que dois-je embarquer pour cette sortie, en fonction de mon programme de navigation et de la composition de mon équipage ? »

Que cette réflexion vous aide à choisir ou renouveler le matériel dont vous souhaitez disposer à bord en début de saison.

*Jean Quinquès  
Commission Sécurité*

# Environnement



Lors de la dernière réunion du Comité Directeur à Mélesse, dans le cadre du renforcement des Commissions, j'ai accepté de gérer et d'animer la Commission Environnement de la FNPPSF.

**Avec tous les membres de la Commission, nous continuerons bien entendu le travail commencé et nous ferons avancer les dossiers en cours :**

- les algues vertes,
- les carénages,
- le traitement des eaux usées,
- la récupération des déchets dans les ports,
- le rejet des boues en mer,
- les récifs artificiels,
- les sites protégés,
- les risques biologiques,
- les espèces protégées.

**Il serait bon aussi que nous en ouvrons d'autres :**

- la déconstruction des vieux bateaux en polyester et époxy,
- le bateau écologique, et les matériaux à moindre impact sur l'environnement,
- les énergies renouvelables et inépuisables, en particulier les éoliennes et les hydroliennes, mais aussi les piles à combustible, les bateaux « hybrides »,...
- une étude fine des contraintes apportées par Natura 2000, le Grenelle de l'Environnement et les nouvelles lois sur l'environnement,
- l'étude sur la possibilité de créer une classification des antifoulings en fonction de leur impact sur l'environnement, et trouver un moyen de promouvoir les plus « propres » (en créant un label vert par exemple ?)
- l'étude des installations portuaires pour que tout ce qui concerne l'entretien des bateaux, carénage, peinture, vidange, ravitaillement en carburant tende vers le rejet zéro. Si l'on veut à terme que les biocides soient proscrits des antifoulings par exemple, il faut que les ports soient aménagés pour que les carènes puissent être

nettoyées facilement et économiquement deux ou trois fois par saison.

- la promotion des « bonnes pratiques écologiques » en mettant l'accent sur la responsabilité et le civisme des plaisanciers, avec l'étude et la création d'une série de fiches comparables à la petite brochure intitulée « L'Echo de nos gestes : vers une plaisance sans impact » ([www.bretagne.echo-gestes.org](http://www.bretagne.echo-gestes.org)), mais beaucoup plus « pointues ».
- Enfin, il est nécessaire que les spécificités de la Méditerranée soient prises en compte.

Bref, nous avons du pain sur la planche et toutes les bonnes volontés seront mises à contribution en fonction des goûts et des aptitudes de chacun. Nous allons aussi exercer une veille attentive au point de vue technologique, mais aussi pour promouvoir le simple bon sens et nous défendre contre les propositions inacceptables comme celles du projet Ciotti par exemple.

*Christian Saint-Jalmes,  
Responsable de la commission Environnement*



## Notre partenariat avec la FIN

La Fédération des industries nautiques (FIN) s'investit depuis de nombreuses années dans des travaux liés au développement durable de la plaisance, à la promotion des bateaux et des équipements nautiques et au développement d'un service de qualité offert aux plaisanciers.

Ainsi, elle accompagne les professionnels du nautisme dans des démarches liées à ces thématiques et soutient de nombreuses associations et fédérations sur des problématiques communes. C'est dans ce cadre que la FIN soutient financièrement, depuis plusieurs années, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France. Certaines actions entreprises par la FIN concernent directement les plaisanciers et pêcheurs plaisanciers que nous sommes.

**Pour n'en citer que quelques unes :**

- La marque NF Service Nautisme et la certification EEA des experts plaisance qui tendent à garantir qualité, fiabilité et sérieux du service fourni, visant à la satisfaction des plaisanciers.
- Le label Bateau bleu destiné aux constructeurs de bateaux et aux équipementiers qui s'engagent à proposer des technologies et des produits novateurs, respectueux de l'environnement et conformes à la loi sur l'eau.
- Le prix Bateau bleu de 20 000 euros ouvert à tous, visant à encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies adaptées à la plaisance et respectueuses de l'environnement marin.

**Ces nombreuses démarches et le suivi de ces différents travaux font de la Fédération un acteur incontournable du nautisme en France.**

Pour en savoir plus :  
[info@fin.fr](mailto:info@fin.fr) - [www.industriesnautiques.fr](http://www.industriesnautiques.fr) → rubrique « les grands dossiers »

# Portuaire

## Les boues dans les ports

La plupart des ports que nous avons l'habitude de fréquenter sont menacés d'un grave danger. Ils s'ensavent et si rien n'est fait, ils sont condamnés à une mort certaine : il faut donc désensaver. Cette opération s'avère parfois très coûteuse et chacun cherche à la réaliser au moindre coût sans se préoccuper des conséquences à long terme. Nous tenons à rappeler notre opposition ferme et résolue aux rejets des boues toxiques en mer. Celles-ci doivent être stockées à terre dans des réservoirs étanches afin d'y être traitées. Quant aux boues non toxiques elles ne doivent être rejetées au large qu'après une étude d'impacts préalable (aspects liés à la courantologie notamment). Elles pourraient aussi servir au remblaiement de certaines digues ou plages comme cela a été fait avec un certains succès sur quelques secteurs de nos côtes. Il est paradoxal de voir la presque totalité de notre littoral couvert par des zones Natura 2000 Mer et autres Parcs marins et de voir parallèlement tolérer des déversements massifs en mer sans que les résultats des contrôles quotidiens indispensables ne soient affichés publiquement. Nous incitons tous ceux qui sont confrontés à de tels agissements à les dénoncer et à s'y opposer fermement !

## Les augmentations de tarif dans les ports

Nous constatons une fois de plus que les augmentations dans les ports sont très supérieures au taux d'inflation officiel de l'ordre de 1% en 2008. Pourtant les prix de bon nombre de matières premières entrant dans les charges inhérentes aux infrastructures portuaires ont singulièrement baissé

en 2008. Allez comprendre ! Si certains continuent à prendre les plaisanciers que nous sommes pour des vaches à lait et à parier que quoiqu'il arrive il nous faudra de toute façon trouver une place pour notre bateau, il se pourrait que leur petit jeu finisse par déboucher sur une véritable catastrophe économique dont personne n'imagine les conséquences et dont toute la filière nautique pourrait être la victime dans les prochaines années !

## Notre représentativité

Tous ces dysfonctionnements constatés nous amènent aussi à reconsidérer le niveau de notre représentativité dans les ports. Nous sommes présents dans les CLUP quand ils existent et donc représentés en principe au conseil portuaire. Mais qu'en est-il vraiment ? Notre participation n'est souvent qu'un simulacre de concertation et notre pouvoir au sein de cette entité n'y est que consultatif. En clair, après avoir entendu les usagers, le gestionnaire du port fait à peu près ce qu'il veut, comme bon l'entend. La prise en considération de nos propositions et de nos remarques ne relève que de son bon plaisir !

Eh bien, ayons le courage de dire que cette situation n'est ni raisonnable ni acceptable...

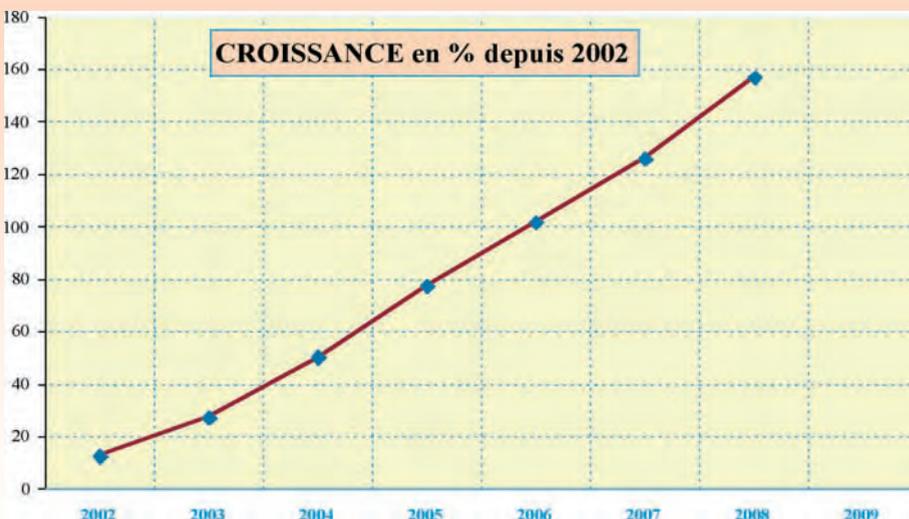
Ne sommes-nous pas dans la plupart des ports les principaux voire les uniques bailleurs ? En toute logique, dans une société qu'on dit libérale, c'est aux payeurs d'être aussi les décideurs, non ? Nous allons demander à ce que ce dossier soit examiné au plus haut niveau de l'Etat... Encore un chantier difficile à mettre en œuvre ! Notre crédibilité est à ce prix !

*Commission portuaire*

# Effectifs

Il est temps de faire le bilan de l'année écoulée. Dans le dernier « Pêche Plaisance », nous affichions une certaine prudence. Aujourd'hui les chiffres sont là et ils sont très encourageants. La courbe ci-dessous, qui nous montre l'évolution des effectifs depuis 2002, montre aussi que 2008 est conforme aux années précédentes et fait même un peu mieux avec 14,3 % de croissance.

70 associations ont augmenté leurs effectifs, représentant 2088 abonnés de plus à Pêche Plaisance, 69 ont perdu des adhérents pour un total de 600 abonnés. 7 associations ont plus que doublé leurs effectifs. En regardant par zones géographiques, le Nord Picardie enregistre une croissance de 29 %, la Normandie 12 %, la Bretagne 10 %, les Charentes Pays de Loire 17 % et le Midi 51 %.



44 associations sur 90 ont perdu des adhérents, peut-être une conséquence des modifications des préparations aux permis et de la "crise" mais cela n'explique pas tout. Nous allons analyser ça de plus près. Au niveau du nombre d'associations : en 2008, il y a eu 15 adhésions (965 adhérents) et 4 démissions (31 adhérents), le bilan est de 11 association nouvelles et il y en a déjà 2 de plus pour 2009. A ce rythme, nous devrions très vite dépasser la barre des 200 associations...

Le pourcentage des abonnés à Pêche Plaisance a bien augmenté, il est passé de 65 à 69,5 %. Ce qui se traduit par une diminution sensible des affiliations et c'est bien l'objectif que nous nous étions fixés.

L'année 2008 aura été une bonne année et 2009 se présente très bien ; en janvier il y a déjà 2 nouvelles associations et plus de cotisations qu'en janvier 2008. Les démarches sont nombreuses et nous devrions enregistrer de nouvelles adhésions dans les prochaines semaines.

*Loïc Rivoallan  
Responsable de la commission Effectifs*

## A propos de notre représentativité...

Depuis fort longtemps, nous demandons avec force et obstination le droit d'être écoutés et aussi d'être mieux considérés. Dans la charte Mer, l'amélioration de notre représentativité est abordée et la mise en place de comités de suivi sur l'ensemble du littoral pourrait faire avancer les choses. Ce point nous semble capital et implique un véritable engagement des pouvoirs publics sur ce dossier.

Lorsqu'on constate aujourd'hui le manque de considération et l'absence de concertation dont certains organismes publics font preuve à notre égard, on perçoit bien que le chantier sera long et difficile à mettre en œuvre. Pour étayer nos dires, citons quelques exemples :

- notre représentativité bafouée dans le cadre du Parc Marin d'Iroise maintes fois signalée (y compris par les commissaires enquêteurs),
- notre pouvoir uniquement consultatif dans le cadre des conseils portuaires alors que dans de nombreux ports nous en sommes les principaux voire les uniques bailleurs.
- certains Administrateurs des Affaires Maritimes et même certains Préfets (ils se reconnaîtront) qui publient des arrêtés sur la pêche de loisir sans même nous avoir consultés,

- la DPMA dont les derniers arrêtés nous impliquent formellement et ce sans la moindre concertation préalable,

- le rapport du Sénateur Cléach, dont les conclusions sont en complète contradiction avec la Charte mer en cours de finalisation sans que nous n'ayons eu, à aucun moment, le droit d'être écoutés... à défaut d'être entendus,

- Les propositions Ciotti émanant de 68 députés sur la généralisation des cuves à eaux noires qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation sérieuse avec les acteurs concernés et qui ont déclenché, bien sûr, un tollé général tant elles sont dérisoires et inapplicables,
- l'Europe et la Commission DG14 où des décisions sont prises concernant la pêche de loisir sans que nous ayons le temps ni les moyens de consulter les députés européens chargés de nous représenter...

La liste est longue, la technocratie administrative est parfois aveugle et sans limite. La tâche qui attend notre fédération pourrait être longue et difficile, elle est tout simplement incommensurable !

J'en vois certains qui sont déjà prêts à baisser les bras. Eh bien pas nous ! Nous allons attaquer ce chantier avec dynamisme et enthousiasme. Il est plus que temps de faire bouger les choses ! Vous pouvez compter sur votre fédération pour y travailler et défendre vos intérêts avec courage et obstination.

Jean Kiffer, Président National



## Stratégie et communication

Le Salon Européen des Pêches à Nantes constitue pour nous un événement essentiel en terme de communication. L'attribution du trophée de l'innovation à la FNPPSF pour son action pour la protection de la ressource et la diffusion de son guide des bonnes pratiques est en soi une véritable reconnaissance des actions que nous menons depuis de longues années : respect des tailles, repos biologique, lutte contre les comportements illicites et sensibilisation aux bonnes pratiques susceptibles de favoriser la mise en place d'une pêche propre et durable.

La presse unanime ne s'y est pas trompée et a salué l'importance de l'événement.

Le lancement de la campagne « J'apprends la mer... et je la respecte » devrait être aussi un des moments forts de l'année 2009 surtout s'il est précédé de la signature de la charte Mer pour la pêche de loisir. Rien ne s'oppose plus

en effet à sa signature au moins pour la partie pêche de loisir proprement dite. Tous les acteurs concernés sont parvenus à un texte abouti et équilibré susceptible de constituer une véritable plateforme de travail pour les années à venir.

Notre Congrès qui se déroulera du 04 au 05 avril sera aussi un moment privilégié pour affiner encore nos orientations, les rendre plus actuelles et plus accessibles. Nous espérons vous retrouver très nombreux à partager ces instants de travail et de convivialité.

Notre crédibilité et notre progression à venir dépend essentiellement de la qualité et de la pertinence de nos travaux. Nous comptons sur vous tous pour atteindre ces objectifs. Répondez avec enthousiasme à nos attentes et participez massivement à cette prise de conscience collective.

Commission Stratégie et Communication

## Administration

L'exercice comptable va enfin pouvoir être clôturé. Les dernières cotisations 2008 nous sont enfin parvenues ! Le bilan de l'année 2008 sur le plan des effectifs comme sur le plan financier s'annonce très satisfaisant.

Notre congrès devrait se dérouler à St Brice en Coglès (35460), petite bourgade se situant à 35km de Rennes dans la direction de Caen. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer. La pertinence de nos orientations futures dépend en grande partie de notre travail en commun lors de ces rassemblements.

L'ensemble des produits proposés par notre fédération sera disponible sur place. Si vous ne pouvez y participer, vous pouvez toujours demander à une association voisine qui a l'intention de s'y rendre de le faire pour vous... Les envois en urgence

demandés au secrétariat ne pourront se faire qu'en port dû, les frais d'envoi n'étant pas inclus dans le prix actuel proposé aux associations.

Les timbres 2009 sont disponibles. Tout le monde devrait en principe les avoir reçus. Nous avons laissé une dotation à chaque responsable départemental pour combler les manques éventuels.

A propos des envois par email, il est conseillé à ceux qui disposent de la toute dernière suite bureautique Windows de ne pas nous envoyer de pièces jointes au nouveau format Word (.docx) ou Excel (xlsx). En effet ces formats ne sont pas lisibles par les versions précédentes de ces mêmes logiciels ! Merci Microsoft ! Pour ce faire, utilisez la fonction « enregistrer sous » et choisissez l'ancien format de Word (.doc) ou d'Excel (.xls).

En ce début d'année 2009, il est important de

prendre contact avec les nouvelles associations qui ont manifesté l'intention de nous rejoindre de manière à ce qu'elles puissent participer, si elles le souhaitent, aux activités de l'année en cours. Nous vous engageons notamment à les inviter à assister à notre congrès...

Commission administrative

